

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

● (1220)

[Traduction]

LA LOI SUR LA COMMISSION DES TRAITÉS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-107, Loi concernant l'établissement de la Commission des traités de la Colombie-Britannique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, avant la période des questions, je faisais ressortir certaines des contradictions du parti d'en face en matière de politique sur les affaires autochtones. Je faisais allusion au député de Yorkton—Melville, qui a fait des observations contradictoires et empreintes de naïveté à propos des difficultés qu'ont connues les autochtones de la Colombie-Britannique et de tout le Canada au cours des 300 ou 400 dernières années. J'ai parlé de l'exigence d'un test génétique pour les Indiens, ce qui est très insultant pour les autochtones de tout le pays.

Le député de Yorkton—Melville a dit ceci: «Nous ne pouvons pas continuer à mettre en place un système qui crée des droits fondés sur la couleur de la peau. Nous sommes en train de bâtir une nouvelle Afrique du Sud. Cela peut sembler exagéré, mais c'est tout à fait cela. Nous sommes dans la même voie que l'Afrique du Sud.»

Si le député se tenait au courant, il saurait que l'Afrique du Sud progresse bien après avoir renoncé à la politique d'apartheid du gouvernement précédent. Nelson Mandela est président, et il fait de grandes choses pour le peuple d'Afrique du Sud. Nous devrions probablement procéder de la même façon pour ce qui est des autochtones du Canada.

Les gens d'Afrique du Sud qui ont occupé ces terres ont enfin l'occasion de se pencher sur les questions qui les préoccupent, chose que nous faisons aussi présentement au Canada, dans le Nunavut. Je suis heureux de signaler que, il y a quelques semaines, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé aux habitants du Nunavut qu'ils seraient appelés à se prononcer, par plébiscite, sur le choix de l'emplacement de la capitale du Nunavut. C'est très exactement le genre de participation dont ont toujours rêvé les autochtones de la Colombie-Britannique.

La Colombie-Britannique a adhéré à la confédération canadienne en 1871. C'était une erreur. Lorsque la Colombie-Britannique s'est jointe à la confédération, les autochtones constituaient la majorité des habitants de cette province. Pour corriger la situation, le gouvernement de l'époque a rapidement adopté une loi qui interdisait essentiellement aux autochtones de voter.

En 1884, les gens se sont aperçus soudainement que les autochtones auraient le droit de pratiquer largement la pêche commerciale parce qu'ils formaient la majorité. Le gouvernement a alors adopté une autre loi interdisant aux autochtones de la Colombie-Britannique de pratiquer la pêche commerciale. La question est encore débattue.

Je n'aime pas particulièrement revenir sur la question des pêches. Nous devons plutôt tenter d'améliorer le sort des autochtones et aller de l'avant. Toutefois, bien des Canadiens ne connaissent pas ce chapitre de leur histoire. Il faut parfois y revenir, sinon la population de la Colombie-Britannique n'aura jamais l'occasion de réparer les torts causés aux autochtones à cette époque-là.

J'ai ici une lettre en date du 13 octobre 1995 qui dit, et je cite: «Nous, les habitants de la Colombie-Britannique, ne céderons pas nos biens, nos maisons et les terres sur lesquelles nous avons des titres enregistrés.» Cette personne ne fait que reprendre les propos du chef Joe Mathias de Squamish, qui soutient que l'ensemble du territoire de la Colombie-Britannique appartient aux autochtones. L'auteur de la lettre poursuit: «Les membres de ma famille sont d'origine frisonne. Nous occupons les Pays-Bas bien avant les Hollandais. Irons-nous dire au gouvernement hollandais que nous sommes propriétaires de toute la Frise et que nous voulons être indemnisés?» Je ne crois pas que l'on conseillerait à cette personne de retourner en Hollande réclamer cela au gouvernement néerlandais. Toutefois, elle doit comprendre que lorsqu'elle a émigré ici, les autochtones étaient déjà en Colombie-Britannique et ils y sont toujours.

Je ne crois pas que les autochtones vont lui dire tout à coup qu'elle ne peut pas rester ici parce que cette terre leur appartient. Toutefois, leur argument a beaucoup de poids à mon avis. Nous, autochtones, croyons que nous sommes ici depuis bien plus longtemps que qui que ce soit d'autre. Les gens qui nous ont pris nos terres nous doivent réparation. Il faut se rendre à l'évidence que beaucoup d'autochtones de la Colombie-Britannique vont dire que ce sont leurs terres. Si l'on accepte la prémisse qu'ils étaient ici les premiers, les négociations se dérouleront beaucoup mieux et permettront probablement d'assurer que justice soit faite aux autochtones de la Colombie-Britannique.

Je suis disposé à répondre à toute question qu'on voudra me poser.

Mme Margaret Bridgman (Surrey-Nord, Réf.): Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser au député.

● (1225)

En tant que secrétaire parlementaire, est-il satisfait du temps que le gouvernement a mis à présenter ce projet de loi à la Chambre? Comme on l'a déjà dit, le projet de loi était déjà établi dans l'entente. Il s'agissait seulement de lui donner la forme qu'il doit avoir pour être présenté à la Chambre. Je voudrais